



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Assurance construction

Question écrite n° 45613

### Texte de la question

M. Marcel Roques appelle l'attention de M. le ministre délégué au logement sur l'inquiétude des artisans du bâtiment liée à la situation difficile de l'assurance construction. Les articles 1792 et suivant du code civil font obligation à tous les constructeurs de garantir pendant dix ans le maître d'ouvrage contre les désordres qui portent atteinte à la solidité de l'ouvrage ou le rendent impropre à sa destination. Or l'assurance construction accuse un déficit de 12 milliards de francs pour 1996. Face à cette situation, beaucoup d'assureurs se sont retirés du marché, entraînant un phénomène de contraction de l'offre et des augmentations de primes allant de 25 à 35 %. Aussi, il lui demande quelle est sa position à ce sujet et s'il envisage de proposer la mise en œuvre de mesures limitant de tels abus.

### Données clés

**Auteur :** [M. Roques Marcel](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 45613

**Rubrique :** Assurances

**Ministère interrogé :** logement

**Ministère attributaire :** équipement, logement, transports et tourisme

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 novembre 1996, page 6103